

Guerre des exploitants à Dijon, ses dommages collatéraux en région.

Quel contexte pour la Cinémathèque Régionale de Bourgogne ?

Dijon subit depuis près de vingt ans l'un des plus grands conflits dans l'exploitation cinématographique française, régulièrement attisé par l'arrivée de multiplexe : hier Ciné Cap Vert à Quetigny et Olympia en centre-ville, aujourd'hui la Cité de la Gastronomie où une dizaine de nouvelles salles est prévue pour l'agglomération. Le sujet déchaîne les passions, divise, fait débat : il est largement médiatisé et connu. Mais personne ne parle des dommages collatéraux de cette guerre commerciale, d'écrans et de fréquentations. Personne ne parle des conséquences qu'elle a pour les nombreuses autres facettes du Cinéma qu'on ne peut pas résumer à quatre murs, des sièges et une billetterie agréée par le CNC.

Une guerre installée depuis vingt ans, pour quels impacts sur l'agglomération ? Désertification des sociétés de productions, appauvrissement des initiatives associatives et du tissu culturel cinématographique, absence d'études de Cinéma, extinction des ciné-clubs. La Cité des Ducs et Capitale de la Bourgogne ne parle plus du septième art que sous l'angle de la fréquentation et de l'animation, des spectateurs qui ne sont vu que comme des chiffres dans des bilans.

Alors que la ville voit sa densité d'équipement cinématographique exploser par rapport aux agglomérations de même taille, que les salles de cinéma se multiplient, il n'y a pourtant aucun écran pour la culture non-commerciale, aucune salle indépendante d'une billetterie et d'un visa d'exploitation commercial. Depuis sa création, la Cinémathèque a pour projet l'installation de cet écran à Dijon, qui permettrait la diffusion de tous les Cinémas. Pourquoi cet écran est-il empêché ? Par peur de l'arrivée d'un nouveau concurrent sur le territoire ? L'exploitation et la diffusion non-commerciale n'ont ni les mêmes ressources, ni les mêmes buts : la seconde, comme son nom l'indique, n'est pas lucrative. Il n'y a donc pas concurrence. Le problème est ailleurs, il s'enracine dans une logique commerçante où le spectateur n'est qu'un consommateur : une place achetée dans une salle concurrente est une place de perdue. Cet axiome est faux dans le cas de l'exploitation non-commerciale, ce qui est présumé être une soustraction peut être une addition, voire une multiplication : la fréquentation des salles est directement liée à la richesse et la diversité du tissu culturel cinématographique auquel le spectateur est exposé.

Quels sont les risques de cette guerre des exploitants pour la région où sont nés les plus grands pionniers de l'image, fixe ou en mouvement ? La restriction de la mémoire bourguignonne à des façades d'exploitants et quelques lieux de tournages, la disparition du patrimoine cinématographique en Bourgogne car il n'existe aucune mesure publique de conservation et aucune ligne budgétaire dédiée, l'appauvrissement progressif des dispositifs d'éducatifs à l'image et donc de la créativité régionale.

J'écris parce qu'à 22 ans, étudiant et boursier, je viens d'engager une somme financière personnelle pour protéger une Cinémathèque. J'écris parce que de nombreuses autres personnes, membres, collaborateurs et partenaires ont répété cet acte invraisemblable dans le silence pour sauver cette structure, répétant une histoire commune aux Cinémathèques ; parce qu'il y a une inadéquation incroyable dans ce que cette structure et son équipe vivent et ce qu'elles font pour le patrimoine bourguignon ; parce que la guerre des exploitants qui agite Dijon cache au public une Cinémathèque sans écran et en souffrance.

Présider la Cinémathèque régionale de Bourgogne, c'est représenter une structure fondée en 2007 et gérée depuis par l'association AD-KAMERA, avec plus de 5000 films projetés, plus de 20000 films conservés allant de la pellicule à l'analogique et au dématérialisé, 55000 éléments non-films, plus de 2000 déposants ; une structure qui protège et défend la mémoire du cinéma, votre mémoire, celle de vos proches, de votre famille, de vos amis, des associations, institutions, des auteurs, réalisateurs, producteurs, scénaristes de Bourgogne et d'ailleurs ; accueillant des chercheurs, des étudiants, collaborant et innovant

dans les dispositifs d'éducatons à l'image en Bourgogne, mettant quotidiennement à disposition du public dijonnais et bourguignon la plus grande bibliothèque régionale thématisée ; travaillant sur l'édition de plusieurs ouvrages et à la valorisation des fonds qui lui sont confiés.

La Cinémathèque régionale de Bourgogne est membre de fédérations départementales (Ligue de l'Enseignement), régionale (APARR), nationales (Image en Bibliothèque, Agence Française du Cinéma d'Animation) et internationales avec sa reconnaissance en tant que membre associé de la Fédération Internationale des Archives du Film fondée en 1938 par Henri Langlois. La Cinémathèque réaffirme ainsi sa volonté européenne et internationale d'encourager la recherche et la valorisation d'un patrimoine cinématographique mondial et régional.

Mais présider la Cinémathèque régionale de Bourgogne Jean Douchet, c'est également se confronter chaque instant à un paradoxe surprenant, celui d'une structure qui ne reçoit aucune subvention de fonctionnement, qui est menacée

d'expulsion depuis 2008 des locaux occupés par l'association depuis 2004, faisant suite au non renouvellement de la convention d'occupation par le CROUS de Dijon, gestionnaire de ces locaux. Soucieux d'assurer les missions de préservation et de valorisation du patrimoine cinématographique dont nous avons la charge, face au refus de dialogue du CROUS de Dijon, nous organisons depuis septembre notre déménagement, sans moyen financier et sans aucun soutien administratif ou logistique de la part du gestionnaire des locaux.

La Cinémathèque régionale de Bourgogne Jean Douchet n'a ni convention ni budget de fonctionnement car il n'existe pas, à la ville de Dijon, au Conseil Général, au Conseil Régional, de ligne budgétaire dédiée à la conservation du patrimoine cinématographique. Elle assure jusqu'à aujourd'hui ses fonctions avec seulement 21 000€ de budget annuel par le FSDIE (Fond de Soutien au Développement des Initiatives Étudiantes), abondé à 50 % par l'université de Bourgogne et à 50 % par le Conseil Régional de Bourgogne, subvention qui ne tient pas compte des frais de fonctionnement inhérent à une telle structure. Dans ce contexte, le développement de la Cinémathèque régionale de Bourgogne nécessitait en Janvier son départ de la vie associative étudiante et de l'unique fédération étudiante existante à ce jour à l'université de Bourgogne.

Quel prix humain pour assurer ces missions avec un tel budget ? L'équipe est constituée de 6 membres bénévoles œuvrant de 20 à 50h par semaine : un directeur artistique et programmateur, une secrétaire générale et administratrice, deux chargées de coordination et d'accueil dont l'une est trésorière, un documentaliste, archiviste et responsable du non-film et un président. Nous ne sommes pas ou peu indemnisés, évidemment non rémunérés, travaillons à des projets où nous devrions être cinq fois plus nombreux, nos préoccupations quotidiennes sont de pouvoir imprimer nos dossiers ou payer la note de téléphone. Nous prenons des crédits personnels et avançons sur nos économies le fond de roulement nécessaire au fonctionnement quotidien de la Cinémathèque.

Le cinéma indépendant d'art et d'essai Eldorado appelle à un dialogue permettant la restructuration concertée des écrans à Dijon : parce qu'il est crucial que ces questions soient abordées avant que la capitale de Bourgogne ne s'étende à la nouvelle région formée avec la Franche-Comté, nous devons élargir cette réflexion aux nombreux autres pans d'un Cinéma qu'on ne pourrait restreindre à l'exploitation et qui méritent autant d'être défendus.

Car si les initiatives associatives comme celles de la Cinémathèque régionale de Bourgogne ne sont pas protégées, c'est la richesse et la diversité du Cinéma en Bourgogne qui va s'éteindre. Dans un pareil contexte, comment développer des lieux de conservations, d'enseignement et de valorisation du cinéma en 2015 comme la Cinémathèque régionale de Bourgogne ?

Cette situation amène à devoir reconsidérer le terme et la nature du modèle associatif de la Cinémathèque. Puisque les pouvoirs publics ne permettent pas de financer les activités déployées par la structure, puisque que les établissements bancaires en viennent à nous demander non seulement de ne plus être déficitaire, mais désormais de devenir rentable,

c'est donc une toute autre économie associative qui doit être mise en place : la Cinémathèque, organisation nécessairement à but non-lucratif, polarise des activités dont la nature ne peut évidemment pas être financièrement rentable (projection non-commerciale, enseignement, formation, acquisition, collecte et conservation...). Comment est-il alors possible de maintenir une ligne alliant une politique artistique, une politique salariale et une politique scientifique dans un tel contexte ?

Il s'agit aujourd'hui de développer l'ensemble des schémas économiques à notre disposition pour que les investissements dans cette structure (que ce soit en bénévolat, compétence ou financier) soient correctement et justement valorisés. L'évolution de la circulation de l'argent dans le milieu associatif, qui n'est plus l'argent public mais l'argent du public, amène à repenser le développement d'une Cinémathèque dans un cadre entrepreneurial. C'est dans cette logique que nous déployons une Société Coopérative d'Intérêt Collectif en Société Anonyme (SCIC SA, ayant pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, présentant un caractère d'utilité sociale) au côté de l'Association, afin que les activités économiquement rentables qu'elles généreront puissent financer les activités économiquement non rentables qui ne sont plus aujourd'hui subventionnées. Les bénéfices de la SCIC ne seront pas distribués aux sociétaires mais entièrement réinvestis dans les activités de la société : l'économie non plus subie mais au service de la culture et du patrimoine.

La SCIC SA permettra le déploiement de la plus importante initiative de sauvegarde du patrimoine cinématographique en Bourgogne, en portant la Collecte Régionale des Archives Cinématographiques avec l'équipement d'un camion qui ira de villes en villages pour collecter activement la mémoire du Cinéma bourguignon avant sa disparition. La SCIC SA permettra aux particuliers, associations et entreprises d'accéder à des offres de numérisation de films dans le cadre de la collecte.

C'est par cette entreprise que nous pourrons déployer des formations professionnelles liées aux milieux du cinéma et installer à Dijon la première librairie indépendante de Cinéma.

C'est également la possibilité de déployer la Boite à Films (BaF), offre d'abonnement mensuel permettant de recevoir dans sa boîte aux lettres ou d'offrir, chaque mois, des contenus inédits à découvrir (podcasts, livres, DVD, VOD, produits dérivés...) pour le cinéphile de tout âge et horizon.

Le lancement de l'ensemble de ces projets se fera lors de la conférence de presse de rentrée, en septembre.

Cependant, cette évolution aussi nécessaire que complexe ne pourra avoir lieu sans le soutien du public de la Cinémathèque, qui peut s'exprimer d'une multitude de façon : par l'apport de compétences bénévoles, par le prêt de matériel et d'utilitaires pour notre déménagement, par l'adhésion et l'achat dans notre concept store, par le don matériel ou financier, en prenant des parts sociales dans la SCIC.

Je vous invite à venir visiter la Cinémathèque, découvrir la richesse des fonds qu'elle abrite et qui constituent votre mémoire, découvrir ses activités, ses projets, sa programmation. Je vous invite à venir rencontrer les personnes qui constituent son équipe et assurent chaque jour l'accès pour vous et vos enfants au patrimoine qui est le vôtre.

Sylvain Vereycken,

Président de l'association AD-KAMERA

Président de la Cinémathèque régionale de Bourgogne Jean Douchet